

aurait pour effet de rétablir un climat sain dans le domaine économique au pays.

Un gouvernement conservateur progressiste établirait un organisme fédéral, dont le seul mandat serait d'étudier et de faire des recommandations sur la façon d'atteindre un meilleur résultat.

• (5.10 p.m.)

La mauvaise administration de la politique économique par le gouvernement a causé une réduction de notre potentiel économique. Un accroissement de la productivité entraîne la hausse des salaires, des profits, et on obtient de meilleurs produits à la consommation.

Ceci donnerait au Canada une situation internationale beaucoup plus forte, et permettrait aux Canadiens d'acheter davantage de marchandises étrangères, avec moins d'argent canadien. Une plus grande productivité permettrait de considérer plusieurs choix d'ordre économique; un accroissement de revenu signifierait qu'on pourrait assumer le coût d'une législation sociale plus progressive encore.

On sait, que des chefs de famille sont en butte à des difficultés sans cesse croissantes, et un meilleur climat économique pourrait procurer au gouvernement de meilleures possibilités pour faire face à ses obligations en ce domaine.

L'établissement d'institutions et d'une politique qui viseraient à réduire le chômage et l'inflation serait une des tâches primordiales auxquelles un gouvernement conservateur progressiste s'attaquerait. On propose l'établissement d'un organisme du genre de la Commission des prix et revenus, mais qui serait amélioré. Sous le gouvernement actuel, la Commission des prix et revenus était en elle-même anti-inflationniste. Sous un gouvernement conservateur progressiste, la Commission serait un organisme gouvernemental établi pour l'application d'une politique anti-inflationniste.

Sous le gouvernement actuel, la seule contribution de la Commission a été d'établir une limite de 6 p. 100 relativement aux augmentations de salaires. Avec un gouvernement conservateur progressiste, la Commission recommanderait au gouvernement, à l'industrie et aux syndicats les moyens d'atteindre cet objectif.

Il s'agit d'une façon tout à fait différente d'aborder le problème, plus efficace que celle qui a été prise par le gouvernement actuel. La Commission devrait s'appliquer non pas à savoir où il existe une augmentation de prix, mais plutôt comment on peut les contrôler.

Voilà l'importance du travail d'une commission, si l'on veut effectivement obtenir un résultat encourageant, qui puisse être bénéfique pour la population. Le gouvernement a omis, en instituant la Commission des prix et revenus, de la munir d'un mandat adéquat. Cette Commission ne pouvait pas s'acquitter totalement de son mandat, parce qu'elle ne jouissait pas de tous les pouvoirs nécessaires.

Nous proposons qu'une politique fiscale et monétaire régionale accompagne matériellement la conduite de l'économie du gouvernement fédéral, sans, en même temps, avoir des effets néfastes sur les diverses régions du Canada.

Sous le gouvernement actuel, on prend des décisions économiques, comme si le Canada constituait une entité économique homogène, ce qui n'est sûrement pas juste.

Le Canada n'est pas constitué d'une, mais de cinq régions économiques, pourvues de potentiel et d'aspirations économiques et culturelles différentes.

Tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas pris les mesures nécessaires pour tenir compte de ces différences de potentiel et d'aspirations, toute commission chargée d'apporter des solutions aux problèmes travaillera dans le vide et n'obtiendra pas de résultats concrets.

En raison du présent malaise économique et de la lente relance économique, nous proposons, une fois encore, une réduction des taxes; deuxièmement, la réforme fiscale nécessaire pour faire face aux obligations de 1971, une meilleure répartition de l'assiette fiscale, la stabilisation du dollar, l'établissement d'une enquête sur la productivité afin de savoir au juste quelles sont nos possibilités dans ce domaine et, finalement, l'établissement d'une politique globale de logement.

La construction est une des principales activités économiques dans toutes les régions du pays. Nous appuyons la recommandation du Conseil économique du Canada, qui propose que le gouvernement effectue une étude sur cette industrie, une révision fédérale et provinciale des responsabilités des divers paliers de gouvernement dans ce secteur. Nous proposerions qu'une attention spéciale soit accordée aux diverses techniques susceptibles d'augmenter la productivité dans le secteur de la construction.

Nous sommes au courant des effets défavorables de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Nous proposons l'élimination de cette taxe, afin d'amorcer une relance dans le secteur de la construction; de même que l'établissement d'un système global qui permettrait au gouvernement de faire rapport et de faire des projections à court terme sur les progrès de l'économie.

En 1964, le Conseil économique du Canada fut créé pour faire des projections économiques à long terme. Nous conférerions à une Commission des prix et des revenus révisée la tâche de faire des projections économiques à court terme. Il est important d'établir une politique à long terme, mais ce qu'il faut présentement, c'est une politique à court terme susceptible de régler les problèmes présents, et si le gouvernement veut bien suivre les conseils de l'opposition, je suis certain que son travail sera plus efficace et plus conforme au désir de toute la population du Canada.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Conformément à l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Air Canada—Proposition d'engagement d'Indiennes comme hôtesses; le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—La situation de la femme—L'étude du rapport de la Commission par un ministre désigné; le député de Surrey-White Rock (M. Mather)—La consommation—Les coupons-primés des cigarettes Mark 10.